

Révision n°4 /22/04/2003 Version n°5 27/08/2007

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### Identification de la substance ou de la préparation :

- Nom: STRIASOL MORTIER FD 42 BASE
- Code du produit: H2773B

### Identification de la société/entreprise :

- Raison Sociale: PEINTURES MAESTRIA.
- Adresse: ZI - Rue Denis Papin.09100.PAMBIERS.FRANCE.
- Téléphone : 05 61 67 97 40. Fax :05 61 69 75 71. Telex .:
- Adresse mail : labo-fds@maestria.fr

### Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59.

- Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

## 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.
- Risque d'effets irritants pour les yeux et pour la peau.
- Risque d'effet sensibilisant pour la peau. La préparation peut également être irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.
- Risque d'effets mutagènes de troisième catégorie.
- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Classement de la Préparation :

	
Nocif	Dangereux pour l'environnement

R 51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R 68	Possibilité d'effets irréversibles.
	Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.

## 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

**Substances Dangereuses représentatives :**

- (présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
M 00101	26447-14-3	247-71-14	(TOLYLOXY)MÉTHYLOXIRANNE	Xn N	38 43 68 51/53	10 <= x % < 25

**Autres substances apportant un danger :**

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
603-074-00-8	25068-38-6	500-033-5	PRODUIT DE REACTION: BISPHENOL-A-EPICHLORHYDRINE RESINES EPOXYDIQUES (POIDS MOLECULAIRE MOYEN < 700)	Xi N	36/38 43 51/53	50 <= x % < 100

**Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :**

- Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

**Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :**

- Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

**4 - PREMIERS SECOURS**

- D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
- NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

- Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
- Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

- NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

**En cas d'ingestion :**

- En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin
- Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Non concerné.

**6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****Précautions individuelles :**

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
- Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

#### **Méthodes de nettoyage :**

- Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

---

### **7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.
- Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits.

#### **Prévention des incendies :**

- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### **Equipements et procédures recommandés :**

- Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.
- Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
- Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.

#### **Equipements et procédures interdits :**

- Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
- Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

#### **Stockage :**

- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

---

### **8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

- Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits.

### Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:

- Substance de cette catégorie inconnue.

### Protection des mains :

- Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
- En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

### Protection des yeux et du visage :

- Eviter le contact avec les yeux.
- Porter des lunettes à coques.
- Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

### Protection de la peau :

- Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

---

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales :

Etat Physique :	Liquide Visqueux.
-----------------	-------------------

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :	non concerné.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :	non concerné.
Point/intervalle d'ébullition :	non précisé
Intervalle de Point Eclair :	Point d'éclair > 60°C.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	> 1
Hydrosolubilité :	Insoluble.

### Autres informations:

Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.

---

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

---

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
- Des substances contenues apportent conventionnellement des dangers d'effets nocifs irréversibles non létaux après une seule exposition.
- Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'oeil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins.
- et qu'une application sur la peau saine et intacte d'un animal pendant une durée ne dépassant pas quatre heures provoque une inflammation importante qui persiste vingt-quatre heures au moins.

- Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir la possibilité, chez certains sujets prédisposés, d'une réaction de sensibilisation en cas de contact cutané.
- Sur la base des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, la préparation peut être un sensibilisant pour la peau et l'appareil respiratoire, de même qu'un irritant.
- Les constituants de bas poids moléculaires sont irritants pour les yeux, les muqueuses, et la peau.
- Des contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une hypersensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques.
- Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir des effets mutagènes de la 3ème catégorie.

---

## **12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

- Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.
- Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### **Écotoxicité :**

- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

---

## **13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### **Déchets:**

- Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### **Emballages souillés:**

- Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.
- Remettre à un éliminateur agréé.

### **Dispositions locales:**

- La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.
- On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

---

## **14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS**

- Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

### **UN3082=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.**

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Étiquette	Ident.	QL	Dispo.
	9	M6	III	9	90	LQ7	274 601
IMDG	Classe	2°Étiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	

	9	-	III	5 L	F-A,S-F	274 909 944		
IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	9	-	III	914	450 L	914	450 L	A97
	9	-	III	Y914	30 kg G	-	-	-

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.
- A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28 ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).
- Contient des composés époxydiques - voir les informations transmises par le fabricant. Cette information est fournie par la présente fiche de sécurité.

### Classement de la Préparation :

	
Nocif	Dangereux pour l'environnement

### Contient du :

603-074-00-8	PRODUIT DE REACTION: BISPHENOL-A-EPICHLORHYDRINE RESINES EPOXYDIQUES (POIDS MOLECULAIRE MOYEN < 700)
M 00101	(TOLYLOXY)MÉTHYLOXIRANNE

### Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R 68	Possibilité d'effets irréversibles.
	Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.
S 24	Éviter le contact avec la peau.
S 37	Porter des gants appropriés.
S 61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S 60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S 57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S 20	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

### Dispositions particulières :

- Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)
- Dangereux pour l'environnement, toxique pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances) : N°1173 - en (Quantité >= 2000 t) => Régime A,S et Rayon d'affichage de 3 km.
- en (Quantité >= 500 t) mais (Quantité < 2000 t) => Régime A et Rayon d'affichage 1 km. ---- en

(Quantité  $\geq$  200 t) mais (Quantité  $<$  500 t)  $\Rightarrow$  Régime D.

- Dangereux pour l'environnement, toxique pour les organismes aquatiques (Fabrication industrielle de substances) : N°1171 - en (Quantité  $\geq$  2000 t)  $\Rightarrow$  Régime A,S et Rayon d'affichage de 4 km.
- en (Quantité  $<$  2000 t)  $\Rightarrow$  Régime A et Rayon d'affichage 2 km.

### Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

- Tableau N° 51 - Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants.
- Tableau N° 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

**Tableau N° 4 BIS - Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant. Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.**

## 16 - AUTRES DONNÉES

- Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.
- Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
- Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
- Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

R 36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R 38	Irritant pour la peau.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 68	Possibilité d'effets irréversibles.

### Directive 2004/42/CE (COV):

- Les valeurs limites européennes de COV dans le produit (catégorie IIAj) prêt à l'emploi sont de 550 g/l maximum en 2007 et de 500 g/l maximum en 2010.
- La teneur en COV de ce produit, prêt à l'emploi, est de maximum 500 g/l.

- Conformément à licence d'exploitation de la procédure InfoDyne toute revente de cette FDS à un tiers est interdite -

(©)InfoDyne 2007